

Sud

Travail Affaires sociales

Membre de l'union syndicale **Solidaires** Union syndicale

SECTION REGIONALE NORD-PAS-DE-CALAIS

Immeuble « Le République »

77, rue Léon Gambetta - BP 665

59033 LILLE CEDEX

E-mail : syndicat.sudnpc@direccte.gouv.fr

RGPP 2 :

Nouveau charcutage des services « emploi »

La DIRECCTE a réuni les organisations syndicales le 9 novembre 2010 pour leur confirmer les bruits qui couraient ces dernières semaines sur l'externalisation de nombreuses missions assurées par nos services. Après l'annonce de 1 800 suppressions d'emploi à Pôle Emploi l'année prochaine, c'est au tour de notre ministère de passer, encore une fois, sur le billard de la RGPP en vue d'un prochain charcutage des services « emploi ».

La DIRECCTE entame sa présentation en nous invitant à consulter directement la dernière page du document transmis par la DGEFP, laquelle détaille les « gains nets » estimés par la mission d'audit diligentée pour rechercher les gisements d'économie à réaliser dans notre ministère.

Résultat des courses : le ministère espère une économie de 186 agents (156 équivalents temps plein).

Le fait de commencer par les résultats avant même de détailler les mesures visées est une belle illustration de la logique comptable qui continue de dicter seule cette casse des services publics, sans qu'aucune réflexion ne soit menée sur la manière dont les politiques de l'emploi et d'insertion professionnelle ont été menées ces dernières années (leurs réussites ou leur échecs) et sur les conditions dans lesquelles ces missions seront à l'avenir assurées.

Et une fois plus, ce sont les catégories de la population les plus fragilisées socialement qui en feront les frais : les jeunes, les personnes handicapées, les chômeurs de longue durée.

Comment parvenir aux résultats escomptés ? Après la formation professionnelle, l'enregistrement des contrats d'apprentissage, l'aide à la création d'entreprise (ACCRE), le suivi de la recherche d'emploi, d'autres missions sont lâchées : entre janvier 2011 et le premier semestre 2013, le ministère abandonnera tout ou partie des politiques et mesures qu'il menait ou gérait dans les domaines suivants :

⇒ Dès janvier 2011, les demandes de **chômage partiel** ne seront plus payées par nos services, mais par l'Agence de services et de paiement (ASP, ex-CNASEA). « Gain net » : **34 agents**

⇒ La gestion des **indus de l'ASS** (allocation spécifique de solidarité), du **pouvoir de décision sur la réduction ou la suppression du revenu de remplacement**, seront transférées à Pôle Emploi respectivement en janvier 2011 et janvier 2013. Les collègues qui restent encore au SRE vont se retrouver pour de bon... au chômage partiel. « Gain net » : **26 agents**

⇒ Fin 2011, l'enregistrement des **contrats de professionnalisation** sera confié aux OPCA et la validation de l'enregistrement des **contrats d'apprentissage** sera supprimée. Ces mesures seront remplacées par des contrôles réalisés *a posteriori*, par « échantillonnage », technique sur laquelle aucune précision n'est donnée. « Gain net » : **57 agents**

⇒ L'AGEFIPH prendra en charge la totalité des **mesures à destination des travailleurs handicapés** : la gestion et le paiement des primes de reclassement dans le cadre d'une formation professionnelle qualifiante et l'instruction des demandes de reconnaissance de la lourdeur du handicap au 1^{er} juillet 2011, puis la saisie et le contrôle des déclarations obligatoires d'emploi des travailleurs Handicapés (DOETH) au 1^{er} janvier 2013. L'AGEFIPH sera donc juge et partie, et malgré la montée au créneau des grandes associations, le gouvernement n'a pas bougé d'un iota. « Gain net » : **21 agents**



Ces annonces marquent la poursuite d'un désengagement de l'Etat par rapport à des missions qui, jusqu'à il n'y pas si longtemps, étaient considérées comme essentielles et qui aujourd'hui se trouvent « déqualifiées », ne faisant plus partie « du cœur des métiers » sur lequel nos services sont enjoint de se « recentrer ». Et peu importe que des collègues voient transférer (ou disparaître) les missions qu'ils exerçaient parfois depuis longtemps, se retrouvent sur le carreau, appelés à se « repositionner » sur d'autres postes.

Le champ « travail » comme les quelques services de l'emploi encore épargnés ne seront pas en reste, chacun devant payer son tribut à la sacro-sainte réduction des effectifs, à coup de « rationalisations » (sections d'inspection, fonctions « supports ») ou autre « dématérialisation » (ruptures conventionnelles, services à la personne, accords d'entreprises, etc.).

Tout ça ne se fera pas sans douleur, même si lors de leur présentation, la DIRECCTE et les représentants d'UT n'ont cessé de minimiser l'impact de cette RGGP 2 : « ça pourrait être pire », « il y a des régions et des UT qui sont dans une situation pire que la nôtre », « cela ne représente en moyenne que 3 postes par UT », « ce n'est pas un problème majeur », « on est l'un des ministères les mieux lotis en catégorie C »... L'ensemble de la réunion ayant d'ailleurs été agrémenté de divers traits d'humour et autres éclats de rire des représentants de la direction, ce qui montre le peu de cas qu'ils font des conséquences concrètes des changements annoncés...

**N'attendons pas que ça nous tombe dessus !
Discutons-en lors d'une heure d'information syndicale
jeudi 18 novembre, à 11 heures, à la cafétaria de Gambetta**

Contrôleurs du travail : la provocation !

Les organisations syndicales (SUD, SNU, CGT, UNSA, FO et CFDT) ont été invitées au cabinet du ministre le 10 novembre 2010 pour discuter du statut des contrôleurs du travail. Mme Archien, représentant le Ministre (sur le départ), nous a affirmé qu'il souhaitait faire le point sur le sujet et que l'administration faisait les propositions suivantes :

- « Les contrôleurs ont vocation à rentrer dans le nouvel espace statutaire. Le NES aboutit à un déblocage des carrières avec des gains salariaux pour certains « en moyenne 450 à 500 € par an par agent » ; elle a ensuite précisé « 465 € » (soit 38,72 € par mois, ou 1,27 € par jour en moyenne).
- « Nous allons avancer de 6 mois la prime de fonction et de résultat [PFR] pour les contrôleurs (de janvier 2012 à juillet 2011) : mettre en place un groupe de travail.
- Les promotions internes seront améliorées « transitoirement » pour passer en A pendant deux à trois ans.
- La spécificité du corps des contrôleurs sera respectée.

Les organisations syndicales ont rejeté à l'unanimité ces propositions qui n'en sont pas, en argumentant longuement sur les qualifications particulières des contrôleurs. Nous ne pouvons que nous féliciter que l'unité syndicale soit sortie renforcée de cette mascarade de dialogue social. Notre interlocutrice s'est trouvée plusieurs fois en sérieuses difficultés dans la conversation et n'a guère fait illusion à l'absence de marge de manœuvre. En fait, elle souhaitait surtout que nous admettions le NES avant de poursuivre toute discussion. Curieuse conception du dialogue !

Nous avons notamment rappelé le discours de Larcher, souligné qu'avec la hausse prévue du taux de la cotisation-pension civile, le prétendu « gain » invoqué par le ministère se solderait vite par une baisse de la rémunération nette. Mais Le ministre ne veut rien entendre, ni rien voir. Nous avons eu le sentiment que, notamment avec la proposition d'anticiper la mise en œuvre de la PFR, il rajoutait même, à la veille de son départ, la provocation à son habituel mépris.

Il faut donc passer à la vitesse supérieure, démontrer notre force et notre détermination. **SUD Travail propose aux syndicats et aux contrôleurs une manifestation nationale le 20 janvier (pour avoir le temps de bien la préparer) avec un objectif de 1 000 contrôleurs à Paris.**